TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1876

Le numéro 100.000 gagne 100.000 francs.
Le numéro 100.780 gagne 10.000 francs.
Le numéro 01.482 gagne 5.000 francs.

DERNIÈRE HEURE

Le Budget de 1896

Paris, 29 mai. — M. Ribot a soumis à ses collègues les grandes lignes de l'exposé des motifs du projet de budget de 1896. A ce propos, le *Courrier du Soir* dit que cet exposé des motifs prendra, cette année, l'importance d'un véritable document, et qu'il fournira, en ce qui concerne la politique financière à suivre dans les circonstances présentes, des indications qu'on nous représente comme sensationnelles.

Chronique Locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mai 1895

Présidence de M. Carette, maire.

Présents: MM. Trannoy, Milbéo, Coutelier, Desobry, adjoints.

MM. Vandepotte, Louis Carpentier, Chevalier, Boucherie, Petit, Delatrez, Poulain, Vichart, Paul Roze, Moret, Duburcq, Seloase, Wilfart, Penant, Cauddle, Vandenbulcke, Tiriau, Ghiot, conseillers municipaux.

Nomination d'un secrétaire. — M. le Maire déclare ouverte la session ordinaire de mai 1895.

On procède à la nomination d'un secrétaire. M. Delatrez est élu au 1er tour par 14 voix sur 18.

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Sayet, secrétaire général de la Mairie, est adopté sans observation.

Ecole nationale des Arts industriels. — Candidature

Aux termes de la convention du 26 novembre 1881, trois membres doivent être choisis par la municipalité pour être présentés à M. le Préfet pour l'élection au Conseil supérieur.

Le premier candidat choisi est M. Gustave Riche, membre sortant. Il obtient 23 voix, 2 sont une à M. Tulpin, et une à M. Emile Wicart.

Le second, M. Tulpin, ingénieur, 23 voix sur 25 votants.

Le troisième, M. Désiré Honoré, obtient 18 voix sur 25. Deux bulletins blancs, 1 Wichart, 3 Riche, 2 Tulpin.

Liste préparatoire annuelle du jury. — Formation des commissions cantonales de révision.

Le Conseil désigne ensuite les membres qui doivent être choisis pour faire partie de la liste préparatoire pour la formation des commissions cantonales de révision — Obtiennent:

Canton de Roubaix Est. — MM. Désiré Wichart, 22 voix, Emile Poulain, 20 voix.

Canton Nord. — MM. Charles Nys, 22 voix, Delatrez, 24 voix.

Canton Ouest. — MM. Henri Vandepotte, 22 voix; Henri Chevalier, 20 voix.

MM. Deschamps et Noyelle obtiennent chacun une voix.

Commissions des Répartiteurs

Membres choisis par le municipalité et devant être acceptés par l'administration supérieure:

1° TITULAIRES RÉSIDANTS

MM. Descat-Grenier	25 voix
Ferret-Dutoit	25 —
Béghin-Bonnave	24 —
Prouvost-Delaporte	25 —
Voreux Alfred	25 —
Flamencourt André	25 —

2° TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM. Truffaut Alfred	24 voix
Dhalluin Juvenelle	25 —
Lepers-Capplette à Croix	25 —
Dupire-Rapsaet à Croix	25 —

3° SUPPLÉANTS RÉSIDANTS

MM. Jen Henri	25 voix
Tiers Auguste	25 —
Duburcq Alfred	25 —
Leplat-Meurisse	25 —
Gautier-Pennel	25 —
Toulemonde Louis	25 —

4° SUPPLÉANTS NON RÉSIDANTS

MM. Lefebvre Guillaume	24 voix
Delezalle Pierre	25 —
Polset-Henri Wattrelos	25 —
Lepers Jules à Croix	25 —

M. le Maire. — Avant de discuter l'ordre du jour, il y a une question sérieuse à examiner, c'est l'agrandissement des magasins de la Condition publique.

Je vous propose d'accepter de traiter l'affaire en l'y **urgence**.

M. Tiriau demande pourquoi on ne soumettra la question aux conseillers avant la séance.

Après explication, les fonds sont votés à l'unanimité.

Dépenses imprévues

Les comptes rendus des dépenses imprévues proprement dites et des dépenses pour les fêtes du mai sont spéciaux sont acceptés sans observation.

Subsides

La Fédération générale des sociétés de tir de la région du Nord, demande à la ville un subside pour l'organisation d'un concours à Quesnoy.

Le demande ayant été faite trop tardivement au Conseil, celui-ci refuse le subside.

— Une demande de subside faite par la Société de Secours-Mutuels des Cantonniers, est renvoyée à la 1re commission.

Théâtre

Une demande de subvention formulée par Mme veuve Duchamps est renvoyée aux 1re et 3e commissions.

Ecoles municipales

Le cahier des charges de l'adjudication pour les fournitures diverses des ateliers manuels de l'Institut Turgot et de fournitures pour le service de la distribution des prix aux élèves des écoles municipales est approuvé.

Condition publique

Le cahier des charges pour le marché pour la fourniture de toiles d'emballage à la condition.

Logements insalubres

Le rapport général relatif à l'année 1894, concernant les logements insalubres, est accepté.

Octroi. Surtaxe sur les vins

M. le Maire donne lecture du rejet fait par la section des finances du Conseil d'Etat de la demande de surtaxe sur les vins.

Le Municipalité compte sur cette surtaxe pour pouvoir construire le groupe scolaire de la rue d'Oran, mais ce rejet empêchera sans doute les travaux.

M. Théric. — C'est parce que nous avons fait plus d'économies que les bourgeois.

M. le ministre impose au Conseil une indemnité de mille francs à payer au desservant de la paroisse Saint-Joseph.

Sur la proposition du maire, le conseil protests contre cette mesure.

Polices d'assurances

Le conseil approuve l'homologation des polices et avenants d'assurances pour les bâtiments communaux.

Sont approuvés les comptes suivants:

Ecole maternelle de la rue de l'Indre; règlement de compte de mitoyenneté avec M. J.-B. Duthoit.

Ecole de garçons de la rue Turgot; règlement de compte de mitoyenneté avec M. J.-B. Duthoit.

Poste de police de la rue des Fossés; règlement de compte de mitoyenneté avec MM. Deforet frères.

Poste de police de la rue des Arts; règlement de compte de mitoyenneté avec M. Horente Lapart.

Abattoir communal; règlement de compte de mitoyenneté avec M. Samain-Wanle.

Les questions suivantes sont acceptées sans observation:

Effondrement du réservoir du Huchon.

Polices d'assurance; homologation.

Compte hospitalier de 1893; projet de budget et série de prix pour 1895.

Réservoir des Francs; installation de colonnes montantes.

Projet d'installation de nouveaux réservoirs dans le dépôt des Francs à Tourcoing.

Achèvement du dépôt du Huchon à Roubaix.

Fourniture de compteurs Kennedy et robinets Glenfield; marché Watson.

Fourniture de compteurs Schreiber; marché Burlquant.

Fourniture et main-d'œuvre de maçonnerie; marché Rasson.

Fournitures et main-d'œuvre de maçonnerie; marché Lemaire.

Transport de fontes et appareils hydraulques; marché de Marsual.

Fourniture de plombs; adjudication.

Fourniture de robinets en bronze de 0,40; adjudication.

Fourniture d'huiles; marché Dhalluin.

Fourniture d'huiles; marché Varrasse.

Fourniture de bitume; marché Mathieu.

Fourniture de travaux de mécanique; marché Honoré Colson.

Fournitures de couvertures; marché Dumont, Bossaert et Fraignac.

Fournitures de bureau; marché Lemaire.

Secours à Mme R. Hart; rapport. Cette question est renvoyée jusqu'après l'examen de M. le maire de Tourcoing.

Fourniture de robinets et clapets à l'usine de Bousbecque; marché Watson.

Achèvement des transmissions de l'usine de la Vieicourt; marché Béghin.

Fourniture à l'usine de Bousbecque de tuyaux et pièces spéciales en fonte; marché Jacquemart.

Fourniture de récipients en tôle; marché Crépelle.

Fourniture de pièces de machines à l'usine de Bousbecque; marché Mallet.

Voirie municipale

Mise en état de viabilité. — Le Conseil décide la mise en état de viabilité et le classement des rues suivantes:

Rue Delespaul; partie comprise entre la rue de Philippeville et la rue d'Oran.

Rue des Pyramides; section comprise entre la rue d'Oran et la rue de Philippeville.

Rue de Philippeville; section comprise entre la rue d'Oran et la rue d'Alger.

Enlèvement des immondices. — Le Conseil renvoie à l'étude des commissions la question de l'adjudication pour l'enlèvement des immondices et l'entretien du matériel roulant.

La fourniture de quatre tombereaux est adoptée pour la dépense à faire.

La mise en état de viabilité de la rue Chatel Chanteur, ainsi que les alignements et cessions de terrains à la voirie vicinales.

Bains Roubaisiens

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, concernant le droit de préemption demandé par la ville à M. Philippe, des Bains roubaisiens.

Renvoi aux première et troisième commissions.

Le conseil approuve l'admission en recettes et en dépenses des frais faits pour la construction d'un tronçon d'égoutdes.

Les feuilles 1 à 6 de la section 1 du plan d'alignement sont renvoyées à l'examen des commissions.

Une question soulevée par MM. Dujardin frères, et appuyée par M. le Préfet, concernant le droit de préemption à payer par ces Messieurs est renvoyée à l'examen des commissions ainsi que l'acquisition de diverses maisons situées rue Islande.

Budget supplémentaire de 1895

Le budget supplémentaire de 1895 aimé que le compte administratif et compte de gestion de 1893 sont renvoyé à l'examen des commissions.

L'Espérre

Le Conseil donne son approbation pour l'amélioration du lit de l'Espière qui sera d'une largeur de deux mètres.

La ville entrera dans une partie des frais, selon le parcours que l'Espière fait dans la commune.

Le devis est de 430.000 fr., la moitié de la somme est à charge de l'Etat, l'autre à charge des communes. Roubaix donnera une somme de 107.142 francs 75, et Tourcoing 17.817 francs 25.

Les autres questions restant à l'ordre du jour seront discutées à huis-clos.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiments communaux

Réclamation Bonte — Commensuite à l'instance engagée devant le Conseil de Préfecture par M. Ernest Bonte contre la ville qui a été condamnée, le Conseil vote:

1. Une somme de 400 francs à payer immédiatement à M. Bonte;

2. Une somme de 300 francs à payer au même à la fin de l'année courante;

3. Une somme de 1.162 fr. 95 pour les frais d'expertise taxés par M. le Président du Tribunal civil de Lille à la date du 20 octobre 1894.

Soit ensemble un crédit de 1862 fr. 95 qui sera imputé sur les ressources disponibles de l'exercice 1895, pour être rattaché au budget supplémentaire du dit exercice.

Crédit supplémentaire

Les frais d'entretien des propriétés communales en 1894 ayant dépassé la somme de cent mille francs, votés antérieurement, le Conseil vote un crédit supplémentaire de 8.346 fr. 81 qui est le surplus de la dépense.

Ecoles

Le Conseil adopte le projet d'agrandissement de la tuerie des chevaux à l'abattoir et approuve le devis de 8.000 francs dressé par M. l'Architecte, directeur du service des bâtiments communaux.

Les travaux, vu leur diversité et leur peu d'importance, seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de la Ville, conformément aux cahiers des charges et bordereaux de prix relatifs à l'entretien des propriétés communales.

Hospice

Un crédit supplémentaire de 4.986 fr. 34 est voté pour l'entretien des incurables à l'hospice pendant l'année 1894. Les frais se sont élevés à 44.986 fr. 34.

Rue du Château

Sur la réclamation des propriétaires de la rue du Chateau, le conseil décide qu'il y a lieu de construire un égout dans la partie de la rue du Chateau qui en est dépourvue;

Approuve le projet des travaux dressé par M. le Directeur de la Voirie; et décide que la dépense évaluée à 17.000 francs sera imputée sur les fonds de l'article 141 du budget primitif de l'année courante.

Que la part contributive des riverains évaluée à 35.757 fr. 21 sera déversée au produit de l'article 74 du même budget.

Rue Voltaire

Après entente avec Mlle Marie Prouvost qui, d'abord, avait demandé le prolongement en ligne droite de la rue Voltaire jusqu'au boulevard de Metz, le Conseil confirme son vote antérieur relatif à la dite rue, vote un crédit de 30.000 fr. pour les dépenses.

Le devis pour la mise en état de viabilité est également adopté.

Les propriétaires riverains auront à payer une somme de 11,266 fr. 27.

Une somme de 4,500 fr. doit être payée à M. Julien Lagache.

M. Théric. — C'est pour ça qu'il a été décoré.

M. Stienne. — Alors, voilà un homme qui est trente fois millionnaire et qui prend encore l'argent des pauvres!!

Rue Bouchicaut

Sur la réclamation des hospices, en date du 25 octobre 1894, le Conseil décide la pavage de la partie de la rue Bouchicaut, ouverte à la circulation des populations antérieure à cet effet entre la ville et les hospices.

Votes de crédits

Un crédit de 3,324 francs nécessaire à la réalisation de l'échange de la maison Jonnière de la Grande-Vigne est voté et sera prélevé sur les fonds disponibles de l'exercice courant.

Un crédit de 9,500 francs est voté pour la construction d'égoûts et drainage de l'ancien cimetière où, selon toutes probabilités, auront lieu les inhumations vers la fin de l'année.

La somme votée pour l'exploitation de la condition publique en 1895, ayant été insuffisante, le Conseil vote un crédit supplémentaire de 1.782 fr. 07.

Un crédit de 1.300 fr. est voté pour l'acquisition d'un piano destiné à l'Institut Sévigné.

M. Thérin demande pour la seconde fois où en est la question des voitures collaires.

M. le Maire. — La question est terminée et la voiture est déjà dans la cour de la Mairie.

M. Thérin. — J'ai à faire remarquer que l'itinéraire doit être modifié encore en grosses lettres ces mots: « Ecole chrétienne ». On doit effacer cette inscription illégale.

M. le Maire. — « J'en prends note ».

La séance est terminée à 10 h. 10.

Aux plus sages!

Nous recevons la communication suivante, que nous reproduisons à titre de document:

Le comité d'union sociale et patriotique, qui a soutenu la candidature de l'honorable M. Jules Guesde, a cru devoir le déserteur Celine vient de se reconstituer.

Se plaçant exclusivement sur le terrain de la lutte contre les doctrines internationalistes et collectivistes, le comité compte des représentants de tous les groupes politiques qui se sont prononcés contre elle.

Cette concentration d'éléments divers réunis en un même mouvement doit pousser vers la France et la société des dangers que leur fait courir la propagande révolutionnaire, paraît de nature à rallier les esprits droits et sains. Beaucoup d'hommes de bonne volonté, chez qui domine une seule passion; l'amour de la France, de la liberté et du progrès, sont décidés à faire cause commune avec nous.

Je suis convaincu qu'ils sont l'immense majorité et que, ainsi que le disait un de nos amis, si la certitude que tous les républicains, de plus avancés à la plus modérée, montreront dans les circonstances difficiles que traverse notre pays, leur ont enfin donné le droit et les nécessaires pour dominer la mauvaise fortune et pour exercer, sinon l'influence du nombre, du moins celle de la tolérance, du désintéressement et de la sagesse.

Ne désirant aucunes candidatures, les représentants des idées républicaines ne peuvent être dépourvus d'avoir d'autre mobile que celui de la grandeur de la patrie et de la prospérité de nos cantons. Certes, ils sont d'assez vieux et d'assez fidèles serviteurs de la République pour ne pouvoir être amenés d'abandonner leur drapeau, ni d'abdiquer les principes dont ils se sont toujours inspirés, mais ils se disent que le pays est assez grand, les nécessités de l'heure présente sont assez pressantes pour faire ce qu'on cas de péril national ferait tous les bons Français, pour se concentrer autour des couleurs qui symbolysent la France telle qu'elle est sortie des principes de 89.

Il est à espérer que, sur ce terrain, l'union sera facile, mais s'il en était autrement, si quelques-uns comprenant mal la grandeur de la tâche *qui leur échoit*, sacrifiaient leurs devoirs à leurs préjugés et l'intérêt du pays à de mesquines passions, que ceux-là ne se racontent pas dans le parti républicain et que tous nous aussi se rappellent les paroles du vieux Cincati: Tout ce qui nous peut être plus difficile que celle-ci. « L'avenir est aux plus sages! »

La République.

* * *

On nous communique le procès verbal suivant:

Le *Comité d'Union sociale et patriotique* s'est réuni le dimanche 6 mai.

Plus de 80 membres étaient présents. L'ordre du jour mentionnait le but du Comité: « Le Comité décide qu'il y a lieu de présenter aux prochaines élections cantonales des candidats dont le programme sera la défense de la Patrie, de l'ordre et de la paix de Roubaix et de ses cantons, sur le terrain de la forme républicaine loyalement acceptée par tous les Français; et, pour les succès de la cause qu'il défend, de faire appel, sans aucune exception, à tous les adversaires des doctrines collectivistes, à quelque nuance d'opinion politique qu'ils appartiennent ».

Dans la même séance, l'assemblée a nommé un comité d'action de 25 membres, qui s'est réuni jeudi soir et a nommé le bureau définitif. Nous avons pu constater que beaucoup étaient des représentants dans la réunion. A la suite des explications franches et loyales qui ont été échangées, tous les membres du comité se sont trouvés complètement d'accord sur les résolutions à prendre.

Le président, DEVAUX.

Les tramways électriques

La Compagnie Nouvelle des tramways électriques ne fait avancer que bien lentement les travaux de l'installation définitive des cars électriques. D'après nos informations, du retard, que le public commence à trouver de quelque longueur, viendrait de certaines difficultés que la compagnie rencontrerait de la part de la Compagnie des chemins de fer du Nord, d'un côté pour le passage à niveau de Lys, de l'autre côté pour la pose des isolateurs au pont du chemin de fer du Labourenr, sur le territoire de Wattrelos.

Le pont-levis du canal, avant d'arriver au cimetière, paraît être une pont assez difficile pour y placer le fil de Trolley.

Nous ignorons le fondement de ces bruits, mais le point d'être terminée de si tôt.

Le pavé de la Grande-Rue

La Grande-Rue, par le passage des enterrements, est une des rues de grands artères les plus fréquentées et aussi celle qui est la plus mal pavée.

Aux environs de la place Nadaud, par suite de différents travaux de voirie, presque tous les pavés sont soulevés et la circulation y est des plus pénibles, au grand mécontentement des passants qui ne cessent de faire des vœux pour que M. Quidedroit fasse réparer au plus vite une rue aussi mal pavée.

Cirque Sam Lockart

La direction de ce cirque nous informe que dans la matinée de dimanche après-midi, les orphelins et les vieillards des hospices seront admis gratuitement à la représentation.

C'est une offre qui sera gracieusement acceptée par les intéressés, Sam Lockart peut en être certaine.

Le « Roubaisien » poursuivi par la municipalité

Depuis un an, le journal le *Roubaisien*, qui a été créé en vue de combattre les collectivistes qui sont à la tête de la municipalité dans chacun de ses numéros des accusations d'escroquerie contre l'adjoint Lepers et plusieurs conseillers municipaux. Ce journal, affirme-t-il, touché une somme de 200 francs pour un voyage au familistère de Guise et n'aurait pas fait ce voyage.

On sait que cette affaire, dernière séance, le comité exécutif du parti ouvrier a décidé que trois des conseillers accusés traduiront le gérant du journal devant la Cour d'assises afin qu'il fasse la preuve de ses allégations.

Une ferme incendiée aux Trois-Ponts

Un incendie a éclaté hier après-midi dans la ferme dite Baptiste Mon-Oncle, habitée par M. Lorthiois-Fremaux, et située aux Trois-Ponts, près de la barrière du chemin de fer.

Vers 3 heures 1/4, M. Lorthiois Fremaux, qui est âgé de 70 ans, aperçut de la fumée sortant de l'aile droite du bâtiment. Il s'y rendit aussitôt et constata que le feu avait pris dans un tas de bois servant à l'alimentation du feu du fourneau de la cuisine.

Il essaya vainement d'éteindre les flammes.

M. Fremaux était seul à la ferme, il courut appeler ses trois fils qui, eux aussi, firent de vains efforts pour éteindre le sinistre.

Malheureusement l'eau manquait et lorsque les pompiers arrivèrent quelques instants plus tard, tout était consumé.

Cinq vaches avaient péri dans les flammes. Une seule avait pu être sauvée ainsi que le cheval et plusieurs poules.

Les dégâts sont assez considérables, sont couverts par une assurance.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement dirigeait le service d'ordre.

La cause du sinistre est attribuée à une étincelle d'un train, qui serait tombée dans la ferme.

En 1888, la ferme fut aussi détruite par un incendie.

Arrestation pour vol

Le garde du parc de Barbieux a arrêté hier matin, pour vol de poissons dans l'étang du parc, les nommés Gustave Lalsour, 17 ans et son frère Clovis, 16 ans, tous deux rattachiers, demeurant rue Neuve de Roubaix à Tourcoing.

Accident

Jeudi soir, une fillette de cinq ans, nommée Louise Dewaer, demeurant 7, cour Delcour, rue Voltaire, qui jouait avec ses petites amies est tombée sur le pavé.

Dans sa chute, elle a eu l'épaule droite luxée.

Chronique colombophile

Fédération roubaisienne. — Aujourd'hui inscription pour le concours de Chantilly, 125 francs par pigeon mauvais marin et 25 francs par pigeon et 3 pts de cinq francs. Organisé par la Société, chez M. Ledru, rue du Fontenoy. Mise 1 fr. 50 dont 1 franc pour prix et 50 cent. mise pour frais de bague et convoyage. Jour de poules habituels. Constater obligatoire accompagné d'un délégué pour toutes les mises insuffisamment. Convoyeur L. Leman, réglement Wallays et Deroubaix.

Dimanche 19 mai, grand concours de Bernaville 1er. 300 pigeons. Mise 1 franc. Organisé par la Société *l'Aigle*, chez M. Renard, angle des rues du Grand-Chemin et de l'Epeule.

* * *

— La Société la Patriote, établie chez M. Dervaux, cabaretier, rue des Cutliers, 98, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'à partir de 12 courant des entraînements seront faits de Vitry, tous les dimanches matin, mise au panier de 5 heures à 7 heures, et tous les jeudis à partir du 16 mai, mise au panier les mercredis de 5 à 7 heures du soir.

* * *

Concours de coqs

Dimanche prochain il se jouera un *Coq-Chantant* le 12 mai pour 50 francs 25 fr., contre Coutisse de Renaix.

Mise au pare à midi et demi.

* * *

Lundi 13 mai, rendez-vous *Coq-Chantant* contre Jules Dugardin.

Mise au parc à 4 h. 1/2.

Photographie artistique Victor HERMANT

1-3, GRANDE-RUE, ROUBAIX

12 portraits-bristol 6 fr. 50 la douzaine, 5 francs à partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

Plus de maladies de pigeons et de volaille, guérison certaine par les pilules *Colombophiles Dufour*. Un franc la boîte dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mai

(Suite).

Après l'interruption de discussion relative à la construction d'un poteau à l'entrée de l'avenue de la propriété de Mme Constantin Deicat, au Blanc-Seau pour permettre à la société de la Lyre de pouvoir faire entrer du Conseil a poursuivi l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Usine à gaz

Le Conseil municipal se rangeant avec observations de la Commission des finances, fournisseurs pour la livraison à l'usine municipale à gaz, autorise le maire à accepter les soumissions de la maison Durenne de l'établissement de Paris.

Rapports des délégués ouvriers aux expositions

On sait qu'il a été décidé que des primes seraient accordées à ceux des délégués ouvriers qui, à leur retour de Lyon et d'Anvers, qui dans un rapport auraient le mieux résumé leurs vis les à ces expositions. Les rapports ont été imprimés pour être remis aux membres du Conseil municipal, de la Chambre de commerce, etc.

Les frais d'impression se sont élevés à 142 fr. Le Conseil vote un crédit de pareille somme à inscrire aux chapitres additionnels à l'exercice courant.

La commission des finances aura à se prononcer sur ce qui concerne l'allocation des primes.

Voeux

Des voeux sont déposés par plusieurs conseillers municipaux. M. Desmortier, tendant à ce que les cours supplémentaires qui ont lieu dans les écoles communales après les heures réglementaires des classes soient rendus gratuits, de cette façon que tous les enfants dont les parents le désireront puissent y assister sans aucune rétribution, la ville devant prendre à sa charge les indemnités à servir de ce fait aux instituteurs.

M. Cruque dépose un vœu appuyé par ses collègues du quartier du Blanc Seau, tendant à la création d'une école publique la section en étant absolument dépourvue.

M. Demouveaux dépose le vœu qu'un crédit de 3.000 francs soit mis à la disposition d'un comité organisateur composé d'habitants de la Croix-Rouge qui élaborerait sous le contrôle de l'administration municipale un programme de fêtes pour les 25 et 26 août prochain.

Ces différents voeux sont renvoyés à la prochaine séance pour statuer sur la prise en considération.

Réclamation contre la Compagnie des Tramways

Comme nous l'avons fait nous-mêmes dans notre journal, M. Salembier, se fait au Conseil municipal l'interprète du mécontentement général des habitants de la rue Neuve de Roubaix contre la Compagnie Nouvelle des Tramways qui se conduit vis-à-vis de la population de Tourcoing d'une façon pour le moins gênante. Depuis plus de 20 jours la circulation est rendue absolument impossible dans la rue Neuve de Roubaix.

Certaines réversions de rail et de cornière, ont éprouvé un grave préjudice par suite des entraves apportées à leur commerce par ce fait que l'encombrement des matériaux rendant la chaussée étroite, empêchait absolument l'accès des magasins avec les camions. Il demande à qui il doit s'adresser pour obtenir justice des agissements de la Compagnie.

Réclamation de M. Tack

Ce n'est pas un vœu que j'ai à émettre mais une réclamation concernant un vœu que j'ai émis à plusieurs reprises et dont on s'obstine à ne tenir aucun compte.

J'ai demandé, dit M. Tack, qu'une salle de la mairie fut mise à la disposition des conseillers municipaux pour y recevoir les électeurs de la ville et faire leurs rapports, consulter les documents qui leur sont nécessaires, en un mot, leur permettre d'accomplir plus facilement leur mandat.

Cette salle, où il devrait être possible de travailler, où il y aurait à la disposition des membres de l'assemblée communale, tout ce qui ne figure pas sur le bureau, ne peut pas donner. J'ai réclamé aux adjoints qui me l'ont promise; le maire l'a promise aux adjoints et on attend toujours. Cependant ce que réclament les conseillers dans nombre de villes, à Cambrai, Valenciennes, etc...

M. le maire. — Il existe rien de semblable à l'Hôtel de ville.

M. Tack. — Je ne parle pas de Lille ou rien ne se fait, mais ce n'est pas une raison. Il y a à la mairie sept ou huit salles comme l'ancienne salle du conseil municipal qui ne servent à rien, sinon qu'à offrir à déjeuner au préfet ou autres autorités. Encore une fois pourquoi ne pas utiliser mieux l'une de ces salles à la disposition des conseillers municipaux.

M. le maire dit que si M. Tack y tient, il ne voit pas d'inconvénient à mettre une salle, toutefois, il ne paraît pas bien convaincu de l'utilité.

M. Diéval, adjoint, explique à M. Tack que jusqu'à la dernière heure il a espéré pouvoir mettre à sa disposition la petite salle des mariages où il y a toute facilité pour écrire.

M. Tack trouve que ce n'est pas suffisant.

M. le Maire dit que M. Tack le regrette, che d'avoir employé pour sa correspondance du papier qui se trouvait dans cette salle et qui est commun-siété : « Cabinet du Maire ». En faisant cela vous avez eu tort M. Tack.

M. Tack proteste. Vous n'avez pas vu ce que vous avances. Hélas, oui, lorsqu'un conseiller écrit vous avez l'habitude de regretter ce qu'il fait et comme je le sais, je me garderai bien d'écrire devant vous.

M. le Maire. — Je suis sûr de ce que j'avance.

M. Tack dit qu'à l'avenir il n'acceptera plus de semblables observations.

Quelques phrases aures sont encore échangées entre le maire et M. Tack, puis ce dernier insiste pour obtenir satisfaction sinon il déposera « une interpellation » à la prochaine séance.

M. Dron. — En tous cas qu'on finisse l'Hôtel de Ville.

M. Benard appuie les observations présentées par M. Tack.

Rapports des commissions

On passe à la lecture des rapports des commissions.

Vœux émis par plusieurs membres du Conseil municipal en faveur d'une aide à titre de secours extraordinaire en faveur des Sociétés de secours mutuels, fondées en vue de mieux approvisionner la rigueur de l'hiver — Demandes de secours spéciaux adressées par les Sociétés de secours mutuels de Saint-Joseph et de Saint-Henri.

Rapport de la Commission des finances présenté par M. Thery-Rasson

Messieurs,

Dans votre séance de seize mars dernier, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des finances deux vœux, l'un émis par MM. Dron, M. Delphin Dumortier et consorts, tendant à ces deux à obtenir un secours à titre extraordinaire en faveur des Sociétés de secours mutuels de Tourcoing.

Les raisons fournies à l'appui de leur demande et les signatures de ces vœux sont absolument identiques; ils invoquent d'abord les nombreux cas de chômage et les rigueurs exceptionnelles de cet hiver qui vient de s'écouler; puis cette dernière épidémie: Influenza qui, sévissant avec une rare intensité parmi notre population, a entraîné à sa suite tout un cortège de maux.

On conçoit aisément qu'en pareille occurence, les sociétés de secours mutuels ont dû faire de grands sacrifices financiers. Plusieurs d'entre elles sont bien gênées pour faire leur versement annuel à la caisse des retraites, d'autres vont se trouver contraintes de refuser tout secours à leurs malades.

Votre commission a reconnu le bien fondé des raisons motivant la demande de secours extraordinaire, et elle vous propose que vous n'hésitiez pas à vous ranger à son avis.

Du reste, la double initiative prise simultanément par les signataires